



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 25 juin 2024 à 20h20 au Bureau municipal au 42, rue St-Pierre, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. Guillaume Giroux
Siège #3 - M. Alexandre Dubuc-Ringuette
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #5 - M. Sylvain Garant
Siège #6 - Mme Émilie Legras

Est/sont absents:

Siège #2 - M. Richard Bisson

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2024-06-112

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Entente intermunicipale - Service incendie
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2024-06-113

3 - Entente intermunicipale - Service incendie

M. Guillaume Giroux se retire.

ATTENDU les articles 2 et 3 de l'entente intermunicipale du Service incendie;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement de demander l'amendement de certains articles et de modifier la présente entente, et ce, pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2025. L'entente intermunicipale effective présentement, ne sera pas renouvelée sans modifications. Les points à discuter pour une entente améliorée seront transmis aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de Kinnear's Mills sous peu.

ADOPTÉE

M. Guillaume Giroux réintègre la séance.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2024-06-114

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Drouin
Mairesse

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière